

IMMOBILIER – TERROIR D'ARLEUX  
CESSION DE BAIL DE MONSIEUR GUENEZ ARNAUD  
À MONSIEUR GUENEZ BERTRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-129

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 novembre à 16h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mercredi 15 novembre 2023.

Nombre de membres en  
exercice : 17

Présents : 12

Votants : 13

**Présents :**

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

**Excusés :**

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Brigitte BRACQ.

**Procurations :**

Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE.

**Secrétaire de séance :** Blandine LASSERON.

Par délibération n° 17-08 du 2 février 2017, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale avait consenti à Monsieur GUENEZ Arnaud demeurant 1472 Route Nationale à Brebières (62117) la location de la parcelle reprise au tableau I ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 :

**Tableau I**

<b>Terroir</b>	<b>Référence Cadastrale</b>	<b>Contenance</b>	<b>Fermage en euros (Base au 01/10/2023)</b>
ARLEUX	ZB 151	65a 30ca	116.47 €

Monsieur GUENEZ Arnaud ayant pris sa retraite, son fils, Monsieur GUENEZ Bertrand demeurant 1472 Route Nationale à Brebières (62117) s'engage à reprendre à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour la durée restant à courir soit jusqu'au 30 septembre 2025 le bail pour la parcelle de terre reprise au tableau II ci-dessous

**Tableau II**

<b>Terroir</b>	<b>Référence Cadastrale</b>	<b>Contenance</b>	<b>Fermage en euros (Base au 01/10/2023)</b>
ARLEUX	ZB 151	65a 30ca	116.47 €

Monsieur GUENEZ Arnaud s'engage par ailleurs à régler la totalité des fermages dus pour l'année culturale 2023/2024.

Après examen, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité :

- D'accepter la cession et le renouvellement de bail dans les conditions présentées.

**Publié le :** 18 Décembre 2023 à 15:47

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1  
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82  
Transmis à la Sous-Préfecture le : - 6 DEC. 2023  
Et publication ou notification du : - 6 DEC. 2023

Pour copie conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS  
La Vice-Présidente Déléguée  
Virginie WIART

